

## A propos des ordres mineurs

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Divers Osservatore](#)

**Date :** 17 février 2011

Merci à tous les lecteurs qui ont apporté des réponses, fort complètes à ma question sur le lectorat et son caractère clérical ou laïque.

Mais je me suis mal exprimé: mon problème tenait plutôt à la coexistence dans la même Eglise latine de ce double statut. Je trouve déjà étrange, de façon générale, qu'un même rite (le rite romain en l'occurrence) ait deux "formes" (même si, naturellement, je me réjouis que cette innovation permette de pacifier les relations intra-ecclésiales, et permettent - ce qui me paraît, à certains égards, plus important encore - de rendre son droit à la liturgie traditionnelle). Mais, autour de cette question des deux formes, on trouve toute une série de situations que j'oserais dire - *salva reverentia!* - "bancales", comme celle-ci qui fait que, selon que l'on est "attaché" à l'une ou l'autre des deux "formes" du rite romain, on est cleric ou laïc...

Est-il besoin de dire que je n'ai aucune solution de rechange?